



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 14 OCTOBRE.

Deux vaisseaux sont partis de Plymouth pour les côtes d'Espagne.

Hier 400 marins et 40 officiers se sont embarqués pour le Portugal, afin de compléter ceux à bord de l'escadre du Tage.

L'escadre commandée par le vice-amiral Paget a reçu l'ordre de faire des provisions; mais on ne croit pas qu'il s'agisse d'autre chose que d'une croisière. Il est probable qu'il les fera à Lisbonne. Il n'y a pas actuellement 6 vaisseaux anglais dans le Tage, mais trois, qui doivent être rejoints par deux autres. Si l'escadre française, de 5 ou 6 vaisseaux, sous les ordres de l'amiral Hugon, reste dans le Tage, la nôtre recevra, sans doute, d'autres renforts; car il a toujours été dans notre politique d'avoir partout des forces navales prépondérantes.

(Devonport-Telegr.)

FRANCE. — PARIS, 16 OCTOBRE.

Par décision du 17 de ce mois, le roi, sur la demande de MM. Peyronnet et Chantelauze, dont la santé est profondément altérée, a ordonné qu'ils seraient extraits du château de Ham, et les a autorisés à résider, sur leur parole, M. Peyronnet, à Montferand (département de la Gironde); et M. Chantelauze, dans le département de la Loire.

(Moniteur.)

On paraît croire généralement que les affaires du Portugal sont pour quelque chose dans le voyage de S. M. belge à Paris. M. de Saint-Priest, notre ambassadeur à Lisbonne, s'est trouvé tout-à-fait en désaccord avec M. Van de Weyer, ambassadeur de Belgique, et il a été remplacé par M. Boile-Comte. Le roi des Belges a pris à cœur la position où se trouve en ce moment son parent, le mari de Dona Maria, et il désire que le prince Ferdinand quitte immédiatement le Portugal, où il n'a reçu que des humiliations, pour retourner en Allemagne. On assure que tel n'est pas l'avis du roi des Français, qui espère que le gouvernement de Dona Maria pourra opérer sans secousse une contre-révolution en Portugal.

Un effroyable accident est arrivé ce matin au coin du Boulevard et de la rue du Faubourg Montmartre. Une voiture de blanchisseur était arrêtée sur le Boulevard; un régiment d'infanterie vint à passer. Le bruit du tambour effraya le cheval qui s'emporta aussitôt. La maîtresse de la voiture, femme d'une quarantaine d'années, fut renversée, et la roue lui passa sur le cou. On s'empressa auprès d'elle; le sang coulait en abondance. Un médecin qui se trouvait là accourut, et constata qu'il n'y avait déjà plus qu'un cadavre. Au même instant, le blanchisseur et ses enfants revenaient; ils se mêlèrent à la foule pour regarder ce qui attirait si fort sa curiosité. Aussitôt ils se précipitèrent sur le cadavre et le présent de leurs embrassements. Il fallut employer la force pour les arracher de ce lieu de douleur et mettre fin à cette scène déchirante.

(Sicile.)

Aujourd'hui à midi, une jeune et jolie personne de dix huit ans traversait la rue Saint-Honoré, au coin de la place Vendôme. Pour éviter un omnibus, elle s'est élançée sur le milieu de la chaussée; mais, à l'instant, un cabriolet de remise venant au grand trot, du côté opposé, l'a renversée, et une roue lui a passé sur le corps. Immédiatement relevée sans connaissance par les passans, elle a été transportée chez ses parents, lesquels tiennent un magasin dans la rue Saint-Honoré. Les premiers soins lui ont été prodigués.

GRIZEL COCRANE.

(Fragment historique.)

Lorsque la tyrannie et la bigoterie de Jacques VI contraignirent ses sujets à prendre les armes, un des plus redoutables adversaires de ses dangereuses usurpations fut sir John Cochrane, qui prit une part importante à la rébellion d'Argyle. Pendant plus d'un siècle, un arrêt sanguinaire demeura suspendu sur la maison de Campbell et sur tous ceux qui avaient associé leur fortune à la cause de ces Chieftains. Cet arrêt atteignit sir John Cochrane. Il fut enveloppé par les troupes du roi; sa résistance fut longue, terrible, désespérée; mais à la fin, écrasé par le nombre, il fut fait prisonnier, jugé et condamné à périr sur l'échafaud. Il ne lui restait plus que quelques jours à vivre, et son geôlier n'attendait, pour le conduire au lieu de l'exécution, que la réception du warrant de mort. Sa famille et ses amis étaient venus successivement le visiter dans sa prison et lui apporter leurs dernières et douloureuses consolations. Une personne pourtant qui était l'objet de ses plus tendres affections et l'orgueil de sa maison n'était point encore venue recevoir sa bénédiction: c'était sa fille bien aimée. Le crépuscule jetait une pâle lueur à travers les étroites ouvertures de la prison, sir John se désolait de n'avoir point embrassé une dernière fois sa fille chérie, et pour rafraîchir sa tête en proie aux accès d'une fièvre brûlante, il la tenait appuyée contre les murs froids et humides de son cachot. Tout-à-coup la porte, tournant paisiblement sur ses gonds, lui laissa voir son gardien qui entra suivi d'une dame dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. Sa taille était élancée, et sa démarche pleine de noblesse; ses yeux noirs, nacrés si brillants disaient aujourd'hui sa douleur, douleur trop profonde pour s'exprimer par des larmes; et sa chevelure tombait en tresses d'ébène, séparée sur son front doux et uni comme le marbre le plus pur. Le malheureux prisonnier leva la tête: « Mon enfant! ma Grizel! » et l'ange de consolation se précipita dans les bras de son père. « Mon père! mon bon père! » Ici la jeune fille ne peut retenir les sanglots qui entrecoupaient sa voix.

par un chirurgien qui s'est heureusement trouvé sur les lieux. L'état de cette demoiselle est très alarmant, quoique l'on n'aperçoive aucune fracture extérieure. Le cocher a été sur-le-champ arrêté.

(Id.)

Au collège électoral de Condom, sur 241 votans, M. Persil a obtenu 222 suffrages. En conséquence, il a été proclamé député.

Au collège de Muret, sur 230 votans, M. de Rémusat a obtenu 228 suffrages. En conséquence il a été proclamé député.

A celui de Bolbec, sur 322 votans, M. Vitet a obtenu 235 suffrages. En conséquence, il a été proclamé député.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

M. B..., docteur-médecin, actionnait devant M. le juge de paix du 2^e arrondissement le sieur Vidamant, et lui demandait 40 fr. pour vingt visites faites à lui et à sa femme.

M. le juge de paix. — M. Vidamant, quel est votre état?

— Homme de peine.

— Combien gagnez-vous par jour?

— 45 sous.

— Ah! mon Dieu! et vous avez des enfans?

— Quatre, monsieur, et une femme.

— Ah! mon Dieu, mon Dieu! Voyez-vous, M. le fondé de pouvoirs, je regrette que le docteur B... ne soit pas venu lui-même... nous aurions arrangé ça en famille. C'est une si noble, une si généreuse profession que celle de médecin! Je suis sûr que votre client aurait eu égard à la position de ce brave homme, qui n'est pas aisé du tout.

— Mais, monsieur, il pourrait payer s'il voulait; il gagne de bonnes journées.

— Oui, quarante cinq sous! Le jour où il vous en donnera quarante, il lui restera cinq sous pour sa femme, quatre enfans et lui. Allons, que diable, il ne faut pas être dur au pauvre monde; je réduis votre mémoire à 20 fr. Ça va, n'est-ce pas, 20 fr.?

— Mais, monsieur, cela met nos visites à vingt sous.

— Eh bien! vous les ferez payer cent sous aux gens riches.

— Mais dans les vingt visites, nous avons deux saignées.

— Deux saignées! au moins deux jours sans travailler; pauvre famille! Voyons, disons 25 fr. et n'en parlons plus.

— Mais il y a 7 fr. 40 cent; de frais.

— Des frais! plus de trois journées de frais! C'est pitoyable. Et bien! disons 30 fr. pour le tout, entendez-vous, M. le greffier? Arrangez ça pour le mieux! 30 fr., je ne veux pas que ce brave homme paie un centime de plus.

— Mais, M. le juge de paix...

Mais, monsieur, finissons; il y aurait bien moins de ces vilains procès-là, si chaque client était obligé de venir les soutenir lui-même à l'audience... Un médecin! 45 sous par jour, une femme, quatre enfans... Ah mon Dieu! mon Dieu!... Appelez une autre cause.

Le fameux Chodruc Duclos a été arrêté hier dans le Palais-Royal, en vertu d'un mandat d'arrêt dont nous ignorons la cause. Nous croyons cependant que l'homme à la longue barbe avait à subir quelques jours de prison, par suite d'un attentat à la pudeur d'une jeune fille. Sa condam-

Le geôlier se retira, en les prévenant que leur entrevue devait être courte.

« Dieu te protège, ma pauvre enfant! » ajouta sir John en la pressant sur son cœur, et en lui imprimant un baiser sur le front, « je craignais de mourir sans pouvoir prodiguer à ma fille une dernière caresse, et cela eût été plus cruel que la mort même; mais tu es venue, ma chère fille, et la dernière bénédiction de ton malheureux père... »

— Non, ne dites pas cela! ne le dites pas! mon père! ce n'est pas votre dernière bénédiction que je reçois; non, non! mon père ne périra point.

— Plut au ciel que je puisse te donner une lueur d'espérance, mon enfant, ma pauvre enfant! mais je ne puis ni te tromper, ni me tromper moi-même. Dans trois jours, toi et tes frères, vous serez... »

Orphelins! voulait-il dire; le mot expira sur ses lèvres.

« Trois jours, répéta-t-elle; trois jours! Non, non, vous dis-je, il y a de l'espoir, et mon père vivra! Le confesseur du roi, le père Pierre, n'est-il pas l'ami du comte de Dundonald, mon grand-père? Ne peut-il intercéder pour la vie de son fils? Non, mon père ne périra pas! répéta-t-elle une seconde fois avec un accent de voix plus énergique et en pressant avec ardeur la main de sir John.

« Hélas, ma pauvre Grizel, il faut renoncer à cette consolante illusion. Tout est perdu. Mon arrêt est signé de la main du roi, et le messager qui en est porteur est maintenant en route.

— Et cependant, je vous le dis, mon père ne périra pas! Le ciel se contera mes dessein.

Puis, se tournant vers son père, elle lui dit avec calme:

« Maintenant, il est temps de nous séparer, mais nous nous reverrons. — Comment cela serait-il possible? (et il jeta sur sa fille un regard de désespoir et d'incrédulité...)

tion était déjà ancienne et Chodruc croyait qu'on l'avait tout à fait oublié. Il a un moment opposé inutilement de la résistance à l'agent de l'autorité publique.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous avons reçu les journaux de Madrid du 9; ils ne donnent aucune nouvelle de l'Andalousie ni des mouvemens de Gomez et des généraux constitutionnels.

Ce soir, le gouvernement a reçu de Bayonne la dépêche télégraphique suivante:

« 16 octobre, huit heures du soir.

« Le 6, Gomez, après avoir repoussé à Baena, Escalante, venu de Malaga pour s'opposer à lui, a occupé Alcala la Real. L'avant-garde d'Alaix est arrivée à Jaen le même jour, espérant lui couper le chemin sur Grenade; on attend le résultat de ces manœuvres avec anxiété à Madrid, on les fonds ont beaucoup baissé.

Alcala-la Real; où Gomez entra le 6, est une petite ville située à moitié chemin de Cordoue à Grenade. La distance totale entre ces deux villes est de 18 lieues d'Espagne, qui peuvent compter pour 25 lieues de France.

BELGIQUE.

Bruxelles, 19 octobre. (Trois heures). — La baisse d'aujourd'hui était toute naturelle. L'ignorance du cours de Paris, la mauvaise cote de Londres et l'avis Durou, devaient forcément faire rétrograder les obligations Ardois les opérations ouvertes au prix de 20 1/2 argent comptant et terme, on est tombé à 3/8 1/4 1/8 20 papier 19 3/4 argent.

Après la cote: Ardois 49 3/4. On a fait des éventualités de la société: manufacture royale de tapis, à 18 p. c. de prime et des actions fermes à 19. La pluie et le brouillard ont intercepté les communications télégraphiques avec Anvers.

Amsterdam, 18 octobre. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 5/8 7/8 52 1/2 1/6, 5 p. c. 101 3/8 1/8 101 1/8, billets de chance 21 13 1/2 21 7/8, syndicat 95 3/8 1/4, société de commerce 179 177 1/2 3/4, Ardois pièces de 85 livr. 22 21 3/4 7/8, différée 9, brésiliens 81 7/8 82, russes 103 1/2.

Les affaires en fonds nationaux se sont bornées aux 5 p. c. et syndicat à 1/2 et 3/4 p. cent. Les sociétés de commerce avaient déjà atteint le cours de 179 1/2. Quelques ventes les ont fait rétrograder à 177 1/2.

Les transactions sont très bornées en fonds espagnols et autres fonds étrangers.

La bourse de samedi de Londres n'était pas connue.

Londres, 17 octobre (4 heures). — Si nos fonds se sont améliorés, les obligations péennulaires ont rétrogradé d'une manière bien pénible pour les intéressés. Consolidés 88 1/8 à 1/4 (hausse 1/8), hollandais 2 1/2 p. c. 52 7/8 3/4 à 5/8 (sans variation); 5 p. c. 99 1/4 1/8 à 9/8 (baisse 1/8); espagnoles active au comptant 22 1/4 21 à 5/8 20 3/8 7/8 3/4 21 20 1/2 à 5/8 (baisse 1/8), au 31 courant 22 1/4 21 1/4 5/8 20 1/2 7/8 3/4 21 20 1/2 à 3/4 (baisse 1/8), passive 6 à 1/2 5 1/2 7/8 à 1/2 (baisse 1/8), différée 9 1/4 à 8 1/2 3/4 à 1/2 (baisse 7/8), portugais 5 p. c. 50 3/4 51 50 à 1/2 à 50 (baisse 1/8), 3 p. c. 33 à 1/2 33 1/2 à 33 (baisse 1/4), brésiliens 78 1/2 79 1/4 à 79.

M. le général Goblet est parti avant-hier soir pour Londres.

— S. M. a autorisé le général Evain, le comte d'Arsehot, le général d'Arville et M. Grengoire, à porter les décorations qui leur ont été décernées par des puissances étrangères.

— Ne me le demandez pas, mon père, mais priez le ciel qu'il seconde mes projets, et donnez-moi votre bénédiction. Croyez-le bien, ce ne sera pas la dernière.

Il la pressa de nouveau sur son cœur. Le geôlier entra, et ils s'arrachèrent des bras l'un de l'autre.

Dans la soirée du second jour qui suivit cette entrevue, un voyageur entra par la porte du nord dans la ville de Berwick, et s'étant avancé par la rue principale, s'arrêta et s'assit sur un banc placé près de la porte d'une hôtellerie, à peu près vis-à-vis du lieu qu'on nomme alors le Maingard. Il n'entra pas dans l'hôtel, trop considérable pour sa condition apparente; car ce n'était rien moins que celui où Olivier Cromwell avait établi son quartier-général quelques années auparavant, et où, à une époque plus récente, Jacques VI avait séjourné avant de pénétrer dans son royaume d'Angleterre. Le voyageur portait une jaquette grossière, serrée par un manteau court, d'étoffe également fort commune. C'était un jeune homme, mais son chapeau était baissé de manière à lui cacher presque entièrement le visage. Il portait d'une main une petite valise, et de l'autre, le bâton de voyage. Après avoir demandé un verre de vin, il tira un morceau de pain de sa valise et se reposa quelques momens, puis il se leva pour continuer sa route. Les ombres du soir s'épaississaient, et un temps d'orage s'annonçait pour la nuit. Des nuages venant de la mer s'amassaient dans le ciel; bientôt des rafales de vent, accompagnées de grosses gouttes de pluie s'engouffrèrent dans les rues et silencieusement les eaux de la Tweed.

« Le ciel te protège! si tu as l'intention de voyager par une nuit comme celle qui se prépare, » dit à l'inconnu la sentinelle anglaise placée à l'entrée du pont que le premier se disposait à passer. Le voyageur poursuivit son chemin sans mot dire.

En peu d'instans, l'inconnu se trouva au milieu de cette plaine nue et désolée qui longe l'embonchure de la Tweed. A ce moment, elle ne présentait pendant plusieurs milles qu'une lande déserte, semée

Hier, a eu lieu à l'hôpital militaire l'adjudication d'approvisionnement, vivres etc., pour 1837. Il y avait 15 soumissionnaires. Voici le résultat: Viande 75 centimes le kil., M. Lombaerts, boucher, à Bruxelles. Pain blanc, 25 1/2 c., à M. Luyten, boulanger, à Etterbeek. Pommes-de-terre, par sac de 100 kil., fr. 3-70, à M. Harge, cultivateur, à Ne. Carottes, fr. 2 95 les 50 kil., au même Riz, 59 1/2 c. kil.; sel, 28 c.; chandelles, 15 c.; savon noir, 64 c.; huile à brûler, par litre, 1-03 c.; vinaigre, 12 c.; le tout à M. Verdussen, négociant, à Bruxelles. Charbon-de-terre, fr. 27-50 les 1000 kil., à M. de Coster, porte de Laeken.

Une bande d'environ cinquante fraudeurs a tenté la nuit dernière, d'introduire des spiritueux entre les postes de Hal et d'Anderlecht. Les commis renforcés de plusieurs gardes de sûreté, les ont obligés à la retraite.

Il est question au ministère de l'intérieur de proroger jusqu'après l'ouverture de la session législative la clôture de l'exposition, afin de permettre aux membres des chambres de juger de l'emploi que le gouvernement aura fait des fonds votés pour l'encouragement des beaux-arts.

LIÈGE, LE 20 OCTOBRE.

TRAVAUX DU CONSEIL PROVINCIAL.

Nous avons demandé hier s'il n'y avait point quelque chose de trop absolu dans les conclusions du rapport de l'honorable M. Destrievaux; conclusions qui tendent, comme on sait, à faire ajourner, par les raisons que nous avons hier exposées en substance, toutes les demandes de subsides pour constructions de routes dans notre province. Il est encore une considération puissante et de nature à militer grandement en faveur d'un amendement qui laisserait au conseil la faculté d'aborder quelques unes des affaires de routes les plus importantes. La loi du 2 mai 1836, a mis un capital de six millions à la disposition du gouvernement pour aider, soit à des constructions de routes nouvelles, soit à l'achèvement de routes commencées, soit enfin à des améliorations aux voies de communications existantes. Si nous sommes bien informés, le ministère a déjà arrêté le mode général de la répartition qui sera faite de cette somme, entre les différentes provinces du royaume. Les subsides à accorder, seront proportionnés aux efforts que feront les provinces elles-mêmes: elles recevront des secours plus ou moins considérables, selon les sommes que chacune d'elles consacra aux travaux à effectuer dans l'étendue de son territoire.

Il résulterait de cette résolution prise par le ministère, la nécessité pour le conseil d'aviser aux moyens d'obtenir dans cette somme de six millions, la part qui revient à notre province. Et pour cela certes, il faut se hâter: si l'on perd du temps, ne risque-t-on pas de voir une partie de cette somme de six millions s'écouler dans les autres provinces, et nous, d'arriver, comme on dit, trop tard au banquet. Il est au moins certain que les provinces qui ne s'empresseront pas et qui arriveront les dernières seront les plus mal partagées.

M. Richard-Lamarche paraît avoir senti la nécessité où nous étions de presser la conclusion des affaires relatives à nos routes, et il a proposé dans cette vue, de solliciter du roi la convocation extraordinaire du conseil dans le mois de mars prochain. Cette session serait consacrée toute entière à l'examen des projets de communications nouvelles ou d'améliorations aux routes existantes. Il reste à savoir, si le gouvernement accordera à notre représentation provinciale l'autorisation de se réunir? Car on ne doit point chercher à trop multiplier les travaux des assemblées. Ne trouvera-t-on pas aussi que la session extraordinaire demandée sera bien rapprochée de la session ordinaire fixée par la loi au mois de juillet. Dans le cas cependant où le gouvernement repousserait la demande que M. Richard veut faire adresser au roi par le conseil, nous perdriens tout près d'une année pour les affaires, sans contredit, les plus importantes de la province. Nous pensons qu'il vaut mieux dans toute hypothèse, mettre à profit le présent que de trop compter sur l'avenir. Certes, on ne peut tout faire dans la présente session. Déjà elle a été prolongée de 8 jours par décision du conseil. Mais nous ferons remarquer, qu'aux termes de l'art. 45 de la loi provinciale, la session peut être prolongée encore de 8 autres jours, avec l'assentiment de M. le gouverneur. C'est peut-être le cas d'user de cette faculté accordée par la loi. Il resterait alors 15 jours à consacrer aux travaux du

de ronces et de bruyères, et offrant çà et là un valon recouvert d'épaisses broussailles. L'étranger gravissait lentement la colline, affrontant la tempête qui était alors dans sa plus grande intensité. Il était déjà parvenu à deux ou trois milles de Berwick, lorsque ne se sentant pas la force de résister plus long-temps à sa violence, il se résolut à chercher un abri sous quelques touffes d'arbres. Une heure s'était écoulée: les pas d'un cheval éveillérent son attention, il s'embusqua près de la route, et quand passa le cavalier, qui baissait la tête pour résister à l'impétuosité du vent, l'inconnu saisit brusquement la bride de son cheval, et au moment où le premier relevait la tête, il lui plaça le canon d'un pistolet sur la poitrine, en lui ordonnant de mettre pied à terre.

Le cavalier saisi d'épouvante, fit un effort pour arracher l'arme fatale des mains de son adversaire; mais celui-ci, lâchant au même instant la bride, saisit le voyageur par le milieu du corps et le renversa à terre. Tandis que le cavalier, étourdi de sa chute et presque sans connaissance, gisait sur la route, l'inconnu lui enleva le sac de cuir qui renfermait les dépêches pour le Nord, et, le jetant sur ces épaules il s'élança à travers la plaine.

Le lendemain matin de bonne heure, on voyait les habitants de Berwick se réunir en groupes au lieu où le vol avait été commis. Ils se dispersèrent dans toutes les directions pour courir sur les traces du voleur, mais toutes leur recherches furent inutiles.

Trois jours s'étaient écoulés, et sir John Cochrane vivait encore. Le messager porteur du warrant de mort avait été, disait-on, dépourvu de ses dépêches, et, avant qu'on put obtenir un nouvel ordre pour l'exécution, les démarches actives du comte de Dundonald près du confesseur du roi pouvaient être couronnées de succès.

Pendant ce temps Grizel était devenue la compagne assidue de son père, et s'efforçait, par ses douces paroles, d'entretenir l'espérance dans son cœur. Près de quatorze jours s'étaient écoulés depuis l'enlèvement de la dépêche, et l'espérance nourri dans l'âme du prisonnier commençait à s'évanouir, pour faire place à une incertitude plus cruelle encore que le désespoir. Bientôt même on apprit que le comte

conseil, et il nous semble que l'assemblée, en s'aidant du travail de M. Wilmar, sur les routes, pourrait aborder et mener à fin plusieurs objets importants, que le rapport de l'honorable M. Destrievaux tend à faire ajourner.

Par arrêté du 17 octobre courant, le ministre de l'intérieur a chargé M. l'ingénieur Devaux de donner à l'école des arts et manufactures et des mines, le cours de recherches et d'exploitation des mines.

Il a nommé par arrêté du même jour M. Schmit, maître de dessin près de la même école.

Par arrêté royal de la même date un brevet d'invention de quinze années est accordé au sieur Thornton (Nathaniel), de Londres, pour un procédé de peinture dite minérale anti corrosive.

Par arrêté du même jour, le sieur Henneau (C. A.), lecteur à la faculté de philosophie et des lettres de l'université de Liège, est nommé secrétaire du conseil académique de ladite université, pour la durée de l'année scolaire 1836-1837.

Le sieur Aussems (Adam Jean Jacques), candidat notaire à Aubeil, est nommé notaire à Montzen, canton d'Aubeil, arrondissement de Verviers, en remplacement du sieur Nyst, appelé à une autre résidence.

Les correspondances particulières des principaux ports de mer de l'Angleterre sont remplies de détails sur les mauvais temps qui y ont régné pendant les journées des 11 et 12 courant. Beaucoup de navires ont été jetés à la côte, et d'autres ont péri totalement avec leurs équipages.

Avant-hier matin, le nommé Jean Robert Manners, ouvrier peintre, âgé de 65 ans, demeurant rue derrière le Palais, a été étranglé par la chute d'une fenêtre s'ouvrant en se relevant, et sous laquelle il avait avancé la tête pour regarder dans la rue.

On écrit de Tournay le 18: « Depuis quelques jours des postes et courriers ne font que traverser notre ville, à toute heure de jour et de nuit. Ceci annonce un grand mouvement dans la diplomatie. »

Le département de la guerre vient de publier quelques dispositions pour la mise à exécution de l'arrêté royal qui ordonne le renvoi en congé illimité des miliciens de la levée de 1831.

L'aurore boréale qui a été aperçue avant-hier sur l'horizon de notre ville, a été vue aussi à Bruxelles et sur un grand nombre d'autres points. Voici ce qu'on lit dans le Journal de Verviers à ce sujet:

Hier soir, une magnifique aurore boréale s'est montrée pendant plus d'une demi heure au dessus de notre ville. Ce phénomène, assez rare dans nos contrées, a donné lieu, de la part du peuple, aux commentaires les plus singuliers. On raconte qu'un pompier, dans l'excès de son zèle pour la sûreté publique, s'est empressé de courir sur les hauteurs de la ville pour s'assurer si un vaste incendie n'en dévorait pas quelque quartier.

Nous apprenons qu'un violent incendie a éclaté le 17 de ce mois, vers quatre heures du matin, dans la maison du sieur J. F. Grèdelet, demeurant au hameau du Rivage de Cheneux, commune de Stavelot. Le corps de logis avec le mobilier, trois étables, une grange et une remise ont été la proie des flammes. Le dommage est évalué à 7,000 francs. Cette propriété était assurée par la société de l'Union belge pour la somme de 2,157 frs. On attribue ce sinistre à la malveillance.

M. Jules Godefroid, auteur de la musique du *Diathesté*, opéra-comique récemment représenté avec succès à Paris, est né à Namur, de parents liégeois; il y a fait sa première éducation musicale. Son père était chef d'orchestre au théâtre, et a professé long-temps la musique à Bruxelles.

Les principaux négociants de Bruges, appuyés des conseils et des lumières de MM. l'abbé Defoëre, Julien, représentants, van Hoobroek, de Mooreghem et de Pélicy van Huerne, sénateurs, ont constitué une société anonyme, au capital de trois millions de francs, par acte passé devant Doudan, notaire, le 10 du courant. Elle a pris pour titre: SOCIÉTÉ DE COMMERCE DE BRUGES; son but est de se livrer aux opérations de commerce de tous genres, existant sur cette place; d'y rappeler les branches qui jadis lui donnaient la prééminence sur ses rivales de raviver la navigation et secondar l'industrie de la province par des exportations.

de Dundonald n'avait rien obtenu, et que le monarque, bigot et cruel, avait une seconde fois signé l'ordre d'exécution du malheureux sir John. Cet ordre était attendu depuis trois jours.

« La volonté du ciel soit faite! murmura dououreusement le prisonnier.

« Amen! répondit Grizel avec une véhémence extraordinaire. Puis, après un moment de silence, elle ajouta: « Cependant mon père ne périra pas! »

IV.

Or, le messager du roi, porteur du warrant de mort de sir John Cochrane, avait atteint de nouveau la plaine située à l'embouchure de la Tweed. Il pressait vivement de l'épéon les pas de son cheval, regardant avec précaution autour de lui, et tenant dans sa main droite un pistolet armé pour sa défense. La lune ne répandait qu'une clarté douteuse, qui donnait un aspect plus lugubre à ces landes désolées. Il était parvenu à l'angle d'un taillis assez épais, lorsque son cheval se cabra à la détonation d'un pistolet et le jeta hors de selle. Au même instant, un inconnu se précipita, lui appuya le genou sur la poitrine, et lui montrant la lame d'un poignard, lui dit: « Tes armes ou la mort!... C'est bien!... Ton cheval maintenant et tes dépêches!... C'est bien!... Tu peux continuer ton chemin. Adieu! »

Le messager se releva plus mort que vivant et se dirigea d'un pas tremblant vers Berwick, tandis que l'inconnu, s'élançant sur le cheval, disparaissait à travers la plaine.

Tous les préparatifs étaient faits pour l'exécution de sir John Cochrane, et les exécuteurs de la loi n'attendaient plus que l'arrivée du messager porteur du second warrant de mort, lorsqu'arriva la nouvelle qu'une fois encore la dépêche avait été enlevée de vive force. C'était donc pour sir John une nouvelle prolongation d'existence. Il se jeta au cou de sa fille. « Le doigt de Dieu semble se montrer dans tout ceci, lui dit-il; puisse-je ne pas être déçu par cette dernière lueur d'espérance!

« Ne vous le disais-je pas mon père ne périra pas! » Et ce disant, Grizel donna pour la première fois, un libre cours à ses larmes.

Les statuts ont été envoyés à l'approbation du gouvernement.

Voici les noms des personnes chargées de gérer la Société de Commerce de Bruges:

ADMINISTRATEURS. — MM. P. Sinave-Gilleodt, l'abbé de Defoëre, Chantre-Stappens, et L. Van Leyden, consul du Brésil.

DIRECTEUR GÉRANT. — M. F. Perla, négociant, membre du conseil provincial.

COMMISSAIRES. — MM. les sénateurs de Pélicy van Huerne, Van Hoobroek de Mooreghem, et Julien, représentant (Mercure.)

Un armurier d'Easingwold, dans le Yorkshire, a inventé une lampe d'alarme pour remplacer les fusils à ressorts, qu'il n'est plus permis d'employer comme avertissement contre les voleurs. L'inventeur prétend que cette lampe peut être placée contre un arbre ou un poteau dans une cour, ou tout autre lieu contenant des objets de quelque valeur, et que si quelqu'un y entre, elle s'allume aussitôt et fait entendre quinze ou vingt détonations à quelques milles à la ronde. Lorsqu'on veut en faire usage, comme préservatif, on peut en faire partir une fusée volante propre à indiquer dans quelle direction les maraudeurs ou braconniers se sont enfuis. D'après la description que l'on fait de cette lampe, elle n'offrirait aucun danger pour les domestiques ou autres personnes chargées d'en prendre soin, mais elle est faite de manière, dit-on, à inspirer la plus grande terreur par son explosion, au voleur le plus audacieux.

Le Journal du Commerce de New-York contient ce qui suit:

Parmi les nouveaux établissements dont la ville de New-York a été enrichie, le plus curieux est sans doute celui qu'on pourrait appeler l'institution ou le (seminary) de chiens enrégés qui se trouve à une demi-minute du chemin de la batterie. Cet établissement, qui se compose de deux rangées d'écuries et de remises construites en briques, est une espèce de collège (college) de chiens, où ces animaux sont harcelés et tourmentés par des nègres, jusqu'à ce qu'ils deviennent enrégés. Les professeurs noirs leur enseignent notamment à aboyer et à hurler pendant toute la journée. Tous les jours de fête, et toutes les fois qu'il y a des parades militaires, ces chiens sont lâchés dans les rues et attaquent surtout les enfants et leurs bonnes. Nous recommandons cette institution et ses professeurs à la police, qui sans doute, leur donnera les encouragements qu'ils méritent.

Foire de Leipsic. — On écrit de Leipsic, 7 octobre Notre foire de la St-Michel a commencé de bonne heure cette année. Une immense quantité de marchandises venant de toutes les parties du monde y a été exposée en vente et on peut dire avec raison que notre ville offrait la grande image d'une exposition générale de l'industrie européenne. La foire a été visitée par des acheteurs anglais, français, américains, grecs et polonais. Les ventes en gros aussi bien que celles en détail ont été nombreuses, et on s'accorde en général à reconnaître que la foire a été fort bonne. Les fabriques de la Saxe royale ont expédié à elles seules 66,000 quintaux de marchandises manufacturées. La princesse d'Oldenbourg, future épouse du roi de Grèce, a acheté une partie de son trousseau et elle a bien dû y avoir dépensé plus de 20,000 rixhalers. La vente des draps, des cuirs et des soieries a surtout été fort avantageuse. Quant à la pelletterie, il y a été fait peu d'affaires.

Les manufactures de bas de coton blancs ont eu fort bonne chance; les américains et les anglais ont acheté presque tout ce qu'ils ont pu trouver en ce genre, et ils ont, en outre, fait de fortes commandes pour la foire de Pâques. Le marché aux chevaux a été bien fourni, mais il en a été vendu fort peu, parce que l'époque des revues et des manœuvres était passée et qu'alors les officiers vendent leurs chevaux plutôt que d'en acheter. Les marchands anglais ont beaucoup vendu à destination de la Valachie et de la Moldavie. Les fabricants étaient mécontents des acheteurs polonais, parce qu'ils étaient sans argent. Des expéditions considérables ont été faites pour Cracovie. On dit que plus de 2,000 quintaux de marchandises sont parties pour cette ville. Quoique la concurrence fût grande, tout le monde était satisfait de la foire.

HONNÊTE AVERTISSEMENT. — On lit dans un Journal de Savannah:

« Tout le monde est non seulement averti, mais il est expressément défendu à qui que ce soit, par le présent, de me

Cependant quatorze jours ne s'étaient point encore passés, que les portes de la prison s'ouvrirent tout à coup et qu'on vit le comte de Dundonald se précipiter dans les bras de son fils. L'intervention du confesseur du roi avait enfin réussi. Après avoir signé deux fois la sentence de mort, sentence si mystérieusement soustraite avant d'arriver à sa destination, Jacques s'était décidé à accorder un pardon que le ciel semblait commander. Sir John Cochrane, accompagné de son père lui-même, se rendit immédiatement dans sa demeure, où l'attendaient ses proches et ses amis, et où furent répandues bien des larmes de joie.

Grizel seule qui pendant sa captivité, lui avait donné tant de preuves de tendresse, Grizel était absente. En ce moment un étranger se présenta à la porte du logis, et demanda audience. L'inconnu dont nous avons parlé entra. Il était vêtu, comme nous l'avons dit, d'un manteau d'étoffe grossière et d'une simple jaquette; mais sa contenance annonçait une condition moins obscure que ne semblait l'indiquer ses vêtements. Il porta négligemment la main à son chapeau, mais il resta couvert.

« Lorsque vous aurez lu ceci, dit-il en présentant à sir John deux papiers, jetez-les au feu. »

Sir John lut; parcourut, et tressaillit: c'étaient les deux warrants de mort!

« Comment pourrai-je reconnaître un tel service, répondit-il? Comment récompenser celui qui m'a sauvé la vie? Mon père, mes enfants, rendez grâce à mon libérateur! »

Le vieux comte saisit la main de l'étranger, ses enfants le pressèrent dans leurs bras et quant à lui, il se prit tout à coup à verser des larmes!

« Quel nom dois-je donner à mon sauveur, » reprit vivement sir John?

L'inconnu, à ces mots, ôta le chapeau qui lui cachait à moitié la figure, et l'on vit une longue et blonde chevelure se répandre et flotter en boucles soyeuses sur l'étoffe grossière de ses vêtements. C'était celle d'une femme, et cette femme, c'était Grizel Cochrane. (The English novelist.)

faire crédit, sous quelque prétexte que ce soit, attendu qu'à dater de ce jour, je ne paierai pas les dettes que je ferai moi-même. Ainsi, à la garde de Dieu! John HEWIT.

POTASSE EXTRAITE DES BETTERAVES.

La betterave va acquérir un nouveau titre à l'attention des agriculteurs par les produits nouveaux que l'on est parvenu à fabriquer avec les mélasses de sucre brut et raffiné qu'on tire de cette racine. L'un de ces produits, la potasse, se trouvera, comme le sucre, en rivalité avec une denrée exotique. C'est M. Dubrunfaut qui, le premier, a découvert le moyen d'extraire avec avantage cette substance des résidus de la distillation des mélasses, résidus qui avant lui étaient rejetés et perdus après la production de l'alcool.

Pour donner une idée de l'importance qu'offre la création de cette nouvelle richesse nationale, il suffira de dire que la quantité de potasse fournie par le procédé de M. Dubrunfaut équivaut à 1/6 de la quantité de sucre extraite de la betterave. Ainsi, en admettant le fait actuel d'une fabrication de 40 millions de kilogrammes de sucre indigène par année, on peut s'attendre à tirer encore de la manière première aujourd'hui mise en œuvre, sept millions de kilogrammes de salin comparable aux meilleures potasses du commerce, sans parler de l'alcool et d'autres produits dont la fabrication sera continuée simultanément. Au cours du jour, ces millions de kilogrammes représentent une valeur de 8 à 9 millions de fr. Ces données viennent fort à propos ajouter un arrangement de plus à ceux qu'on a déjà fait valoir pour la défense du sucre indigène contre la fiscalité.

CONSEIL PROVINCIAL. — Présidence de M. NAGELMACKERS. Addition à la séance du 19.

Après une fort longue discussion sur une nouvelle répartition de la dette du ban de Baelen, on renvoie l'affaire à l'instruction de la députation permanente du conseil.

Séance du 20 octobre.

La séance de ce jour est ouverte à 10 heures 1/4.

Lecture est donnée du procès verbal.

M. Seronx fait un rapport sur l'affaire du subside du quai de halage. Il propose d'accorder une majoration de 15,100 fr. au subside de 40,000 fls., ce qui porte ce subside à 100,000 fr. — La discussion de ce rapport coïncidera avec celle du budget.

M. Seronx a encore la parole pour faire un rapport sur la nomination d'un receveur provincial spécial. Le rapporteur propose de confier à la banque Liégeoise la recette des deniers de la province; celle-ci jouira d'une remise d'un demi pour cent.

Cette proposition, déclarée urgente, est adoptée par une grande majorité (4).

M. Seronx est appelé à faire un rapport sur le budget provincial de 1837. Nous ne pouvons saisir les chiffres. Nous tâcherons de donner les principaux lors de la discussion du rapport.

M. Davignon qui remplace M. Nagelmackers au fauteuil, propose de remettre à demain la fixation du jour de la discussion du budget.

M. Robert fait un rapport sur la réclamation du sieur Jacob, fermier du droit de navigation sur la Meuse. Il s'agit d'obtenir une indemnité pour les pertes causées par suite de la construction du nouveau pont sur la Meuse qui ont interrompu la navigation. Le rapporteur propose de refuser l'indemnité.

M. Seronx dit que ce n'est point certes à la province à payer une indemnité, s'il y avait lieu, mais bien aux entrepreneurs du pont.

Une discussion s'engage sur cette affaire dans laquelle MM. Richard, Lamarche, Robert, Nagelmackers, Destrievaux, Bellefroid, Cloës, Delfosse prennent successivement la parole. On décide qu'il sera donné lecture du cahier des charges de l'adjudication du droit de navigation à Fragnée sur la Meuse. — Les conclusions de la commission sont ensuite adoptées à une forte majorité.

M. Stembert a la parole pour développer sa proposition relative à la demande d'un subside de 12 ou 15 mille francs pour la route de Goc. L'honorable conseiller fonde la nécessité de cette route sur le renchérissement du combustible pour les fabriques et les manufactures, et sur ce que la possibilité de soutenir la concurrence de l'étranger dans l'intérieur, est dans l'amélioration nos voies de communication.

M. Davignon : La proposition est-elle appuyée par cinq membres. — Plusieurs membres appuient la proposition, et la prise en considération aura lieu après la discussion du rapport de M. Destrievaux relatif aux routes.

M. Destrievaux donne lecture d'un projet d'adresse qu'il a été chargé de rédiger, pour solliciter du gouvernement la construction d'une prison à Liège. Il se fonde sur des considérations pressantes de morale et de salubrité.

M. Ernst donne lecture d'une pétition des habitants de Sprimont, relative à une route. Le nom ne parvient pas jusqu'à nous.

Une discussion s'engage sur la fixation de l'ordre du jour de la séance de demain.

La séance est levée à midi.

EGLISE DE ST-JACQUES.

COPIE D'UNE PETITION ADRESSÉE PAR LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE ST-JACQUES AU CONSEIL PROVINCIAL, LE 14 OCTOBRE 1836.

Messieurs,

Comme la constitution et la loi provinciale ont mis dans vos attributions tout ce qui est d'intérêt provincial, et que vous allez vous occuper du budget pour 1837, nous venons appeler votre attention sur l'église de St. Jacques.

Le fond orné de statues, l'orgue qui a toujours passé pour une des meilleures des Pays-Bas et le travail infini de son buffet; la voûte de la grande nef, colorée de toute manière, coupée par de fines arêtes en losanges, avec les figures en relief à chaque intersection; les grands piliers en pierres, qui semblent partagés en petites colonnes ou fuseaux s'élevant du socle pour se perdre dans les nefs; les ogives garnies de dentelles; les feuillages et fleurons qui tapissent une partie des parements; le chœur, ses grands vitraux en brillantes couleurs; l'escalier à double rampe; tout fait de cette église, un des plus beaux monuments de l'antiquité. Seul de ce genre en Belgique, il est d'autant plus précieux qu'il a échappé en majeure partie, aux

(1) MM. Nagelmackers et Richard se sont abstenus dans cette affaire, attendu leurs rapports avec la Banque Liégeoise.

changements ou mutilations qu'on a quelquefois fait subir aux anciennes constructions.

Depuis plus de quinze ans, nous employons tous les efforts que peut suggérer la prudence humaine, pour maintenir debout, dans toute son intégrité et sa pureté primitive, un temple incessamment réclamé par le culte et les arts.

Quoique ses revenus soient inférieurs à tous ses besoins, la fabrique a vendu plusieurs immeubles pour en employer le prix à subvenir aux réparations. Après avoir épuisé ses ressources, elle est obligée de réclamer des subsides.

Nous demandons aujourd'hui des fonds pour reconstruire les toits des basses nefs, et les contreforts qui soutiennent la nef principale. L'urgence et la nécessité des réparations, constatées par nos rapports et de nombreuses expertises, ont été reconnues par deux membres commissaires de la députation des états, et M. le bourgmestre, qui ont constamment visité les travaux, cette reconnaissance a été faite aussi par les autres membres du conseil communal qui ont pris inspection des lieux.

L'ordonnement de la dépense appartient à la vérité à la députation permanente; mais comme la votation du budget vous est réservée, que l'opinion générale s'est prononcée plusieurs fois sur le prix que l'on attache à l'église dont la conservation nous a été confiée, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de vous adresser ces observations. Veuillez les prendre en considération pour la formation du chapitre relatif au culte, et nous croire, etc.

VARIÉTÉS. — L'OBÉLISQUE. (2^e article.)

Les mécanismes employés pour transporter et pour dresser les obélisques ont été en général simples, sinon dans leur exécution, au moins dans leur conception première. Ce sont des leviers ou des cabestans, ou des roues qui agissent d'après le principe des cabestans et puis des mouffes, c'est-à-dire des systèmes de poulies sur lesquelles la même corde passe et repasse. Ces appareils permettent de déplacer, avec un effort relativement faible, des masses extrêmement lourdes : non qu'ils multiplient la puissance des hommes ou celle des chevaux qui y sont appliqués, ce qui serait un miracle tout à fait comparable à la multiplication des pains; mais parce qu'ils la dépensent sous une forme nouvelle. Au moyen de cabestans et de mouffes, trois cents hommes, par exemple, qui exercent chacun un effort de 15 kilogrammes (c'est-à-dire qui tirent comme le ferait un poids de 15 kilogrammes suspendu à une corde), et en tout de 4,500 kilog., peuvent aisément triompher d'une résistance de 100,000 ou de 200,000 kilog., c'est qu'alors la petite force se donne beaucoup de mouvement pour en communiquer fort peu au lourd fardeau contre lequel elle lutte. La disproportion des mouvements compense celle des puissances respectives. Dix cabestans mus par trois cents hommes vous suffiront pour soulever un poids de 100,000 kilogrammes, parce que les hommes qui pousseront les barres des cabestans décriront tous des cercles de dix pieds de diamètre, par exemple, tandis que la corde qui tirera l'obélisque n'en décrira qu'un de deux pieds, si tel est le diamètre du corps du cabestan, de plus, si l'on suppose, entre le cabestan et le poids à enlever des mouffes à sept cordons, c'est-à-dire à sept enroulements de la même corde, la masse en question ne montera que du septième de la longueur de corde qui sera enveloppée autour de chaque cabestan, c'est-à-dire de dix pouces environ, ce qui correspond au quarantième de l'espace parcouru par chacun des trois cents hommes. Ainsi, trois cents hommes dont l'effort réuni ne représente, brut, que 4,500 kilog., et net (c'est-à-dire déduction faite de la force absorbée par le frottement des appareils et la raideur des cordes), que 2,500 kilog., tiendront suspendu en l'air et élèveront un fardeau de cent mille kilogrammes, c'est-à-dire quarante fois plus considérable, à la condition de se démenner et de faire quarante fois autant de chemin que lui.

Voilà tout le secret des merveilleux effets des appareils mécaniques. C'est de la force ou de l'espace, ou encore du temps et de la force qui se compensent réciproquement. Le résultat est d'ailleurs le même, théoriquement, quels que soient les appareils, leviers, cabestans et mouffes, soit qu'on les emploie isolément, soit qu'on les associe tous ensemble. Dans la pratique, il n'y a de différences que celles qui proviennent des dispositions plus ou moins heureuses des mécanismes et des pertes d'effort que ces dispositions permettent ou empêchent.

S'il ne s'agit que de déplacer un fardeau sans l'exhausser, l'effort nécessaire est bien moindre, ou, ce qui revient au même, le même effort produit des résultats beaucoup plus étendus; la seule résistance à vaincre pour faire avancer un corps horizontalement, consiste dans le frottement ou l'adhérence naturelle des corps les uns pour les autres. Et ce frottement peut être beaucoup réduit en graissant, huilant ou savonnant les corps, en faisant porter les fardeaux sur des madriers de bois ou sur du fer, ou sur des rouleaux, ou encore sur des boulets de bronze, roulant dans des ornières du même métal, comme dans la translation du rocher de St-Petersbourg.

Tout le mystère des chemins de fer consiste en ce qu'ils substituent au frottement des roues sur des pierres ou sur la terre le frottement d'une bande de fer. Sur un impierement ordinaire, le frottement représente un poids égal au 1/16^e de celui de la voiture; sur un pavé uni, ce n'est qu'un 1/70^e, et sur un chemin de fer, de 1/200^e.

Si, sur une surface parfaitement horizontale, l'on n'a que le frottement à surmonter, sur une pente douce l'on n'aura que le frottement, plus une petite portion du poids qui sera proportionnelle à la pente. Il résulte de là que l'un des moyens les plus simples d'exhausser de lourdes masses, consiste à les faire monter sur des plans inclinés. C'est par un plan incliné que l'obélisque a été transporté du niveau de la Seine à celui de son piédestal. La voie sur laquelle il a cheminé était en bois, et l'obélisque étant couché lui-même sur un train de bois, le frottement n'était que d'un quizième environ du poids de l'obélisque, ce qui représente un poids de 16,700 kilogrammes. La pente du plan n'étant que d'un dix-septième, la résistance à vaincre, abstrac-

tion faite du frottement, était exactement la même que celle qui eût été nécessaire pour soulever verticalement un corps dix-sept fois moins lourd (14,700 kilogramm.) Faire gravir à l'obélisque le plan incliné revenait donc à soulever un poids de 31,400 kilog. suspendu à une corde (quatre cabestans et cent cinquante hommes y ont suffi). Remarquons ici encore que pour élever un corps à un niveau donné, au moyen d'un plan incliné, il faut lui faire parcourir un long espace, d'autant plus long que la pente sera plus douce; c'est-à-dire que la compensation entre l'espace et la force ou entre la force et le temps, que j'ai déjà signalée, se retrouve ici comme partout. Avec les plans inclinés comme avec les leviers, les cabestans et les mouffes; avec toutes les inventions mécaniques, tout comme dans l'ordre moral, la faiblesse intelligente et organisée ne triomphe de la force brute que par de la patience ajoutée à de la patience. (Débats.)

MADAME MALIBRAN.

L'acteur anglais Templeton doit à cette admirable actrice toute la popularité dont il jouit maintenant : c'est elle qui l'a formé. Madame Malibran semblait prendre à tâche d'instruire Templeton, et le faisait d'une manière qui lui était toute particulière, cachant la bonté naturelle sous le voile léger de la satire et de l'épigramme; c'est ainsi qu'elle est parvenue à communiquer à cet acteur quelques étincelles de ce feu sacré dont elle était animée. Lorsqu'elle voyait ce pauvre Templeton n'être pas bien en scène, elle lui disait, à sa manière, d'un ton vif et décidé : « Vous êtes froid, vous n'êtes pas un homme. Avez-vous une femme? — Oui, disait l'autre. — Et l'aimez-vous cette femme? — Certainement que je l'aime. — Eh bien, si c'est comme ça, pourriez-vous la voir dans un état aussi croel que le mien et rester ainsi loin d'elle, la regardant comme vous faites, avec une indifférence qui me glace? Mais approchez-vous de moi et ayez l'air de prendre part à ma situation; arrivez donc, plus près, je ne vous mangerai pas. »

Une autre fois, au grand déplaisir de Templeton, mais au grand divertissement de tous les autres acteurs, qui s'amusaient beaucoup de cette scène, tout en faisant leur profit, madame Malibran, impatientée, s'écria tout-à-coup : « Ah! M. Templeton, vous êtes un grand et beau garçon, mais il faut convenir que vous êtes un véritable amoureux transi; j'aimerais mieux avoir pour mari M. la Jambe de Bois. » (M. la Jambe de Bois était M. Wilmot, le souffleur qui a eu la jambe emportée il y a quelques années.)

C'est ainsi qu'elle faisait honte à Templeton de sa torpeur dramatique, et qu'elle est parvenue à lui donner cette assurance et cette énergie qui lui ont valu la faveur du public. Son air dans la *Somnambule* est un chef-d'œuvre de chant et d'action, et tous les morceaux qu'il exécutait avec l'illustre cantatrice étaient toujours couverts de vifs applaudissements dont il pouvait à juste titre s'attribuer une part. Elle l'arrêtait souvent aux répétitions, et de la meilleure grâce du monde, elle lui chantait les passages de ces morceaux en lui disant : « Je ferais comme cela si j'étais à votre place. » Enfin, elle le dressait ne lui passait rien jusqu'à ce que son chant et son jeu fussent, pour ainsi dire, presqu'au même degré de perfection que ceux de l'institutrice.

On raconte qu'une fois, à la répétition, Templeton encouragé par les recommandations que Mme. Malibran lui faisait d'agir plus près d'elle et de s'animer d'avantage, s'hardit au point de lui donner un baiser sur le cou dans une des principales scènes amoureuses de son rôle, mais qu'aussitôt l'actrice, sortant du sên, et d'un ton sévère, lui dit : « Monsieur, cela est de trop; je vous permets de faire semblant de m'aimer avec transport devant le public, je le veux même, mais en même temps souffrez que je vous défende de recommencer jamais ce que vous venez de faire. » A ces mots, Templeton, tout confus du ton qui les accompagnait, lui fit très respectueusement des excuses, et Mme. Malibran lui pardonna cette légère offense avec autant de bonté qu'elle avait mis de rigueur dans son juste reproche. (Times.)

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 17 OCTOBRE.

Naissances : 6 garçons, 7 filles.

Décès : 3 garçons, 3 filles, 6 hommes, 2 femmes, savoir : Th. J. Didie, âgé de 63 ans, charetier, faubourg Ste-Marguerite, époux de Marie Bourse. — G. J. Servais, âgé de 56 ans, couvreur en paille, faubourg Virégnis, époux de M. A. Gaspar. — G. Defour, journalier, âgé de 32 ans, en Béche, époux de J. Laine. — J. J. Gilbert, âgé de 23 ans, caporal au 9^e régiment de ligne, célibataire. — H. Dossin, âgé de 22 ans, soldat au 3^e régiment d'artillerie, célibataire. — J. Demager, âgé de 21 ans, soldat au 9^e régiment de ligne, célibataire. — M. Dechivy, âgé de 76 ans, cabaretier, à la Boverie, veuve de P. J. Degée. — M. Ory, âgé de 38 ans, servante, en Nassaruc.

Du 18. — Naissances : 4 garçons, 5 filles.

Décès : 1 garçon, 3 filles, 2 hommes, savoir : John Robert Manners, âgé de 65 ans, peintre en bâtiments, derrière le Palais, époux d'Anne Joseph Remacle. — Henri Demet, âgé de 61 ans, contre-maître de houillère, rue Bois-l'Évêque, époux en 2^e noces de M. Cath Isabelle Isha.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi 20 octobre, deuxième représentation du deuxième mois d'abonnement, la 3^e représentation de ROBERT LE DIABLE, grand opéra en cinq actes, paroles de MM. Scribe et G. Delavigne, musique de Meyerbeer.

DANSE. — Acte 2 : Pas de Deux. — Acte 3 : Divertissement.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ON DEMANDE UNE SERVANTE, sachant faire une cuisine bourgeoise, s'adresser rue de l'Université n° 7. 243

UNE DÉCORATION DE LA CROIX DE FER a été trouvée sur le marché. La personne qui l'a perdue peut la réclamer chez M. Guillaume, commissaire de police du quartier du Nord. 257

La Société du passage couvert invite les personnes de l'art qui voudraient en entreprendre la construction, à prendre connaissance des plans chez M. LEMONNIER, rue de l'Université, à Liège, et à y déposer leur soumission par lettre cachetée avant le 5 novembre prochain. 229

HUITRES ANGLAISES à 3 fr. le cent, chez ANDRIEN, fils.

POISSONS de MER très frais, au Moridne, rue du Stockis.

A VENDRE UN BEAU TILBURY presque neuf. S'adresser à M^e RENOU, notaire à Liège, rue du Pot d'Or. 251

On DEMANDE une NOURRICE. S'adresser rue Vinave-d'He, N. 606. 249

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

A VENDRE une COLONNE en PIERRE DE TAILLE, Chaussée St. Gilles, N. 542 Rue. 237

MESSAGERIES

PASQUET  BRIARD,

PLACE VERTE A LIÈGE.

L'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer le public que malgré la mort prématurée de Mme. veuve PASQUET, aucun changement ne sera apporté dans la marche de l'entreprise, sinon, qu'elle redoublera d'efforts et de zèle pour mériter de plus en plus la confiance du public et du commerce dont elle a été honorée jusqu'à ce jour. 258

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le 8 novembre 1836, à dix heures, il VENDRA en son étude, rue Féronstrée, N. 569, UNE PIÈCE DE TERRE de 34 ares 45 centiares, située à Jupille, au lieu dit ALBAYE COLLEYE, joignant à la route de Liège à Jupille.

Cette situation est très-favorable pour bâtir et gagnera beaucoup par le prolongement de la route de Jupille à Maestricht par Visé, laquelle passe à côté de cette pièce de terre.

La vente aura lieu au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve d'infirmité ni de surenchère. S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions. 253

LA BELLE FERME DE MALAXHE commune de XHENDREMAEL, avec 140 bonniers, occupée par M. MOTTART est A LOUER; plus le quartier du maître avec Chapelle, et environ huit verges de jardin et bosquet, avec jouissance DE LA CHASSE, à partir du 1^{er} mars prochain. S'adresser au bourgmestre de LIERS pour les conditions. 256

AGENCE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE.

BUREAU DE CONSULTATIONS POUR LES AFFAIRES CONTENTIEUSES DE COMMERCE,

DIRIGÉ PAR JEAN-JOSEPH PICARD, ANCIEN JUGE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

RUE DE-LA RÉGENCE, N° 922, A LIÈGE.

L'AGENCE se charge : Des placements de fonds dans les sociétés commerciales par actions, sur billets et sur immeubles; De la négociation des fonds publics, nationaux et étrangers; De la vente et de l'achat des propriétés mobilières et immobilières; De l'administration des biens, de la recette des revenus ou rentes; De la liquidation des successions et des abandons volontaires ou judiciaires; Des réclamations près des administrations civiles et militaires, tant à Liège, qu'à Bruxelles, Paris, etc. Le bureau de consultation donne son avis sur toutes les questions de commerce; il plaide ou fait plaider près des tribunaux les seules affaires commerciales contentieuses, sur lesquelles il donne un avis favorable. Nota. On ne reçoit que les LETTRES AFFRANCHIES. 773

ALLAHTAIM A LA BAMIA.

Breveté du gouvernement, approuvé de l'Académie Royale de Médecine, l'Allahtaim est la première nourriture du convalescent; les notabilités médicales le conseillent aux personnes atteintes de gastrites, de la gravelle, de la pierre, etc. etc. Les dépositaires sont à Bruxelles, chez Decat, pharmacien, grande rue des Pierres; à Gand, chez Frans-de-Bast et Depape, pharm.; à Alost, chez F. J. Cambrelin, ph.; à Herve, chez G. J. Garot, ph.; à Liège, chez J. Janné, ph.; à Mons, chez Ernest Mauroy, ph.; à Namur, chez Lony, ph.; à Tournay, chez Demasure, ph.; à Courtray, chez Dobbessière, ph.; à Ypres, chez Tryon-Vanontrive, ph.; à Verviers, chez Etienne, ph.; POUR LA HOLLANDE, à Flessingue, chez Van-Osch, ph.; au Vieux Dollens, à La Haye, chez Reyman Traihen; à Bréda, chez Van Mons, ph. Chez les mêmes dépositaires on trouve le

COMESTIBLE AU PALAMOUD,

Également préparé à Paris chez CADET et LAMOUROUX, pharmaciens. — Le Palamoud ou Gland doux d'Asie, est la base de cet aliment si convenable pour les enfants et les valétudinaires; il fortifie et donne de l'embonpoint. Avec chaque flacon, on délivre un prospectus contenant les certificats des plus célèbres médecins de la capitale. 61

BELLE VENTE DE HAUTE FUTAIE.

Le MERCREDI, 26 octobre 1836, à 10 heures précises du matin, à la requête de M. DECHAMPS-LEFEBVRE, rentier à Liège et par le ministère de M^e Flechet, notaire, à Warsage, il sera procédé à la vente d'environ 250 arbres de haute futaie, consistant en BEAUX CHÊNES, BOULEAUX, CERISIERS et AULNES, croissants au bois dit : grand-Bovenhout, commune de Fonron le Comte, dans les coupes exploitées en 1835 et 1836, à la droite du chemin qui tend de Fonron le Comte à Gattenrot.

On se réunira chez le sieur Gilles Theelen, cabaretier, à Schophem, commune de Fonron le Comte, et la vente se fera au pied des arbres.

A CREDIT.

Le VENDREDI 4 novembre 1836, à neuf heures du matin Mlle. la comtesse de LANNOY de CLERVEAU, fera mettre en LOCATION aux enchères publiques par le ministère de M^e THONON, notaire à la Neuville, chez Mme. Barbière-Jeanhomme, aubergiste, au dit lieu,

TROIS BELLES FERMES

Situées en ladite commune DE LA NEUVILLE, savoir : 1^o LA FERME du CHATEAU avec 111 bonniers 59 ares de jardin, prairies, terres et pâtures.

2^o LA FERME dite de la MAISON ROUGE, contenant environ 89 bonniers métriques de jardin, prairies, terres et pâtures.

3^o Et finalement LA PETITE FERME avec 28 bonniers 75 ares aussi de jardin, prairies, terres et pâtures. Les conditions sont à voir chez ledit notaire. 187

GRANDE VENTE DE BOIS.

Le mardi 25 octobre 1836, à 10 heures très précises du matin, le notaire GUENAIR, adjugera aux enchères publiques à la maison de NATTINE, commune d'EHEIN, canton de Nandrin, les coupes ordinaires de 1837 de taillis croissant dans les bois dits de Pavionmont, commune de Clermont; de Nattine et de Halledet, commune d'Ehein contenant ensemble environ 25 HECTARES, divisées en portions d'un hectare et d'un demi hectare.

Le même jour immédiatement après cette adjudication et le lendemain s'il y a lieu, il adjugera au pied des arbres une grande quantité de FUTAIE d'essences CHÊNES, HÊTRES et quelques FRÊNES, croissant dans le dit bois de Nattine sur une étendue de 31 hectares dont le taillis a été exploité en 1836.

Ces bois sont ou rapprochés ou peu distants de la Meuse, et sont d'une vidange facile. La futaie à vendre présente beaucoup de chênes, et de hêtres de grosseur et hauteur extraordinaires.

A CREDIT sous bonne caution au gré du notaire. 192

EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE, DE P.-J. LEBRUN.

Seul dépôt pour Liège, chez GILLOU-NOSSERT, rue du Pont-d'He, n° 32.

Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est la plus puissante des spécifiques connus pour la conservation et le rétablissement des dents. Ses vertus seront facilement appréciées par les personnes qui en feront usage : elles reconnaîtront qu'elle enlève de suite le tartre des dents, qu'elle dissipe les mauvaises odeurs de la bouche, qu'elle guérit en peu d'instants l'atonie des gencives, les aphtes, les ulcères elle est merveilleuse pour le scorbut, non-seulement comme remède, mais encore comme préservatif; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour, au moyen d'un peut de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, assainit le rest de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaîtront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent la faire préférer à tous les spécifiques connus destinés au même usage. Prix un franc la bouteille. P. J. LEBRUN.

VILLE DE LIÈGE.

Garde Civique.

Les bourgmestre et échevins, invitent les gardes désignés pour le service du ter ban, qui auraient acquis des droits à l'exemption depuis leur désignation, et ceux des 2^{me} et 3^{me} ban qui par leur âge auraient droit à la radiation définitive et voudraient les faire valoir devant le prochain conseil cantonal, à se faire inscrire avant le 25 novembre à leur bureau militaire depuis 8 heures du matin jusqu'à midi, afin d'être compris dans la liste à rédiger pour opérations de 1837, en conformité de l'instruction ministérielle du 21 décembre 1831.

La formation de cette liste ne pouvant être ajournée au-delà du terme indiqué ci-dessus, la régularité du travail exige que les réclamations tardives soient remises à l'année suivante.

Le présent sera placardé et inséré dans les journaux de cette ville, pour que nul ne puisse prétexter cause d'ignorance.

A l'Hôtel-de-Ville, le 12 octobre 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 18 OCTOBRE.

Cinq pour cent,	105 35	Esp. D. diff. s. int.	00 1/2
Trois pour cent,	78 20	" Dt. pas. s. int.	5 1/2
Napl. Cert. Falc.	96 95	Belgic. Empr. 1831	100 0/0
Esp. D. ac. 5 % J		Banque de Belg.	123 0/0
1 ^{er} nov.	20 1/4		

LONDRES, LE 17 OCTOBRE.

3 % consolidés	88 1/4	Espagne. Cortés.	21 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	102 0/0	Différées.	8 3/4
Holl. Dette active.	52 3/4	Passives.	5 3/4
Portugais, 5 p. c.	50 0/0	Russie.	107 0/0
Id. 3 p. c.	33 0/0	Brsil. Empr. 1834.	79 0/0

AMSTERDAM, LE 18 OCTOBRE.

Holl. Dette active.	101 1/8	Inscr. au gr. livre.	64 0/0
Dito 2 1/2.	52 15/16	Certific. à Amst.	93 1/2
Différée.	1 0/0	Pologne. L. fl. 500f.	000 0/0
Billet de change.	21 7/8	Lots de fl. 50 f.	108 1/2
Syndic. d'amort.	95 1/4	Espagne. E. Ard.	21 7/8
" 3 1/2.	76 5/8	Dito grd.	00 0/0
Soc. de comm. P.-B.	177 3/4	Dette différ. anc.	8 0/0
" nouvelle.	000 0/0	" nouv.	0 0/0
Russie, H. et C. 5	103 1/2	" passive.	0 0/0
" 1829, 5	103 1/2	Autriche. Métal. 5.	98 3/4

ANVERS, LE 19 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	PARIS. Cert. Falc.	90 1/2	P
" Det. différ.	44 0/0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	00 0/0	
Emp. de 48 mill.	99 1/2	" An. 1834.	99 0/0	P
Holl. Dette active.	00			
Rente remboursab.	97 1/4			
Autriche. Métalli.	102 0/0			
Lots de fl. 100.	257 0/0	A Amst., c. jours.	5 3/4	P
" de fl. 250.	417	Rotterd., Idem.	5 7/8	P
" de fl. 500.	682	Paris, Idem.	1 1/8	P
Poroc. Lots fl. 300.	115 0/0	" 2 mois.	11 3/4	P
" fl. 500.	133 0/0	Lond. p. Estr. c. j.	4 0/1	P
BRSIL. E. à L. 1834	81 1/2	" 2 mois.	37 0/1	P
ESPAG. Empr. 1831.	19 1/8	Ham. p. 40 HB. c. j.	35 5/16	
" D. diff. 1834.	0 0/0	" 2 mois.	35 1/16	
" Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	14 p. c. perte.	
" Dette diff.	9 1/4			

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 19 OCTOBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été faibles à notre bourse. Ardois ouvert 20 1/2 1/2 19 1/8 3/4 18 1/2 1/4 1/2 3/4 1/2 1/8 et reste 19 1/4 cours.

BRUXELLES, LE 19 OCTOBRE.

Dette active.	53 1/4	P Fourn. des Ventes.	110 0/0	P
Emp. R. 60 cour.	99 3/4	Châtelineau.	116 0/0	P
Emp. de 30 mill.	92 3/4	A St-Léonard.	112 0/0	P
Emp. dec. v. 1832.	100 0/1	Verreries Charleroi	120 0/0	P
Act. Société Gén.	805 0/0	A Espérance.	124 0/0	P
Soc. de Com. de cvr.	141 0/0	Brasseries.	111 3/4	P
Ban. de Belgique.	123 1/2	Librairies.	000 0/0	
Soc. du c. de S.-O.	109 3/4	P Dette active. Hol.	52 1/2	P
S. Hauts-Four.	151 0/0	P Synd. d'amort.	00	
Banq. lanc.	104 1/2	P Lost. r. av. coup.	00 0/0	
S. du Cha. Flénu.	145 0/0	P " inscrip.	96 5/8	P
Wassme-Hornu.	106 0/0	P Métalliques.	104 1/2	P
Schlesin.	129 1/2	P Naples.	94 0/0	
Société nationale.	133 0/0	P Emp. Ard. 1835.	20 1/4	P
Levant de Flénu.	113 0/0	P D. différée.	00 0/0	
Charb. d'Ougrée.	000 0/0	Id. 1835.	0 0/0	
Sars-Longchamps.	118 0/0	P Brsil. Rotsch.	84 1/2	P
Chemin de fer.	102 3/4	P Rome.	99 1/2	P

VIENNE, LE 11 OCTOBRE.

Métalliques, 103 3/8. — Actions de la banque, 1350 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 19 OCTOBRE.

Le bateau à vapeur Princesse Victoria, venant de Londres, ch. d'indigo, coton, huile, manufactures, 30 passagers, 2 voitures et 12 chevaux.

PLACE D'ANVERS, LE 18 OCTOBRE.

VENTES.

Cuir. — Des ventes importantes ont eu lieu on a cité 6,000 cuirs Monte-Vidéo, à prix non indiqués.
Café. — 250 balles Batavia à 32 1/2; 80 id. id. à 33 1/4.
Coton. — 39 balles Nouvelle-Orléans, prix inconnu.
Sucre brut. — 25 caisses St-Jajo, sans indication de prix.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.